

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE AU 31 DECEMBRE 2021

1- Synthèse des risques annuels

Ratios règlementaires

2- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Champs d'application

Fonds propres

Exigences de fonds propres et actifs pondérés

Ratio de levier

3- Risque de crédit

Diversification de l'exposition au risque de crédit

Actifs pondérés

Risque de crédit : approche standard

Risque de crédit : participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple

Expositions en défaut, provisions et coût du risque

Créances restructurées

Expositions sujettes à moratoire et garanties publiques

Techniques d'atténuation du risque de crédit

4- <u>Titrisation en portefeuille bancaire</u>

5- Risque de liquidité

Echéancier contractuel



Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière.

Le présent rapport présente les informations relatives au Groupe BNP Paribas Personal Finance. A ce titre, il répond aux exigences de la huitième partie du Règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 portant sur les exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et sur les rémunérations des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

Ce Règlement est décliné dans différentes normes techniques publiées par la Commission européenne et l'Autorité bancaire européenne visant à améliorer la comparabilité des informations publiées par les établissements. Le format et les références des tableaux du Pilier 3 évoluent en lien avec l'entrée en application au 28 juin 2021 du Règlement d'exécution (UE) n° 2021/637.

A noter que l'article 13 du Règlement n° 2019/876 du 20 mai 2019 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement impose aux filiales importantes des établissements mères dans l'Union Européenne de publier des informations conformément à la huitième partie du Règlement, en limitant cette publication aux articles 437, 438, 440, 447, 442, 450, 451 et 453.

Une partie des informations demandées figure d'ores et déjà dans les Etats Financiers au 31 décembre 2021 du Groupe BNP Paribas Personal Finance, auxquels il convient de se reporter en complément du présent document.

Les accords actuels de Bâle (dits Bâle 3), tels qu'approuvés en novembre 2010, ont conduit à renforcer la capacité des banques à absorber des chocs économiques et financiers de toute nature en introduisant une série de dispositions règlementaires. Le contenu de cette réforme se traduit en droit européen au sein de la Directive 2013/36/ UE (CRD 4) et du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) complétés en juin 2019 par la Directive (UE) n° 2019/878 (CRD 5) et le Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2).

Le cadre règlementaire Bâle 3 a eu pour principaux effets :

Le renforcement de la solvabilité :

Les règles Bâle 3 conduisent à harmoniser la définition des fonds propres et à renforcer la capacité d'absorption des pertes des établissements de crédit.

Une description des éléments entrant dans la composition des fonds propres réglementaires est présentée dans la partie *Fonds propres* (cf. partie 2). Les tableaux de cette section sont présentés conformément au règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013.

Les règles de calcul des actifs pondérés ont également été revues afin de renforcer l'exigence associée en fonds propres. Ces règles de calcul sont détaillées par type de risque dans les sections correspondantes.

Le renforcement de la solvabilité est par ailleurs mis en œuvre à travers la mise en place du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) sous la responsabilité de la BCE depuis le 1er novembre 2014 et l'application des orientations de l'ABE sur le processus de *Superviser Review and Evaluation Process* (SREP).

Le mécanisme de surveillance unique est le dispositif de surveillance bancaire de la zone euro. C'est, avec le mécanisme de résolution unique et le système de garantie des dépôts, un des trois piliers de l'Union Bancaire initiée en juin 2012 par les Institutions européennes en réponse à la crise financière de la zone euro.

Dans ce cadre, la BCE est depuis le 4 novembre 2014 le superviseur direct de BNP Paribas Personal Finance. La BCE s'appuie sur les Autorités Nationales Compétentes afin d'exercer sa mission.

Introduction d'un ratio de levier :

Le ratio de levier a comme objectif principal de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité – back stop). Il fait l'objet d'une exigence minimale depuis le 28 juin 2021. Le ratio de levier de BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2021 est présenté dans la partie 2- Gestion du capital et adéquation des fonds propres.

L'encadrement de la liquidité :

La mise en place d'exigences relatives au risque de liquidité s'est traduite par l'introduction d'un ratio de liquidité à court terme (Liquidité Coverage Ratio – LCR) et d'un ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio – NSFR). Le Groupe BNP Paribas Personal Finance est exempté de ces exigences de LCR et de NSFR.

La mise en place du nouveau régime de résolution :

La mise en place du nouveau régime de résolution depuis le 1er janvier 2016 est accompagnée depuis le 27 juin 2019 par une exigence minimale de ratio TLAC (Total Loss Absorbions Capacity) applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs). N'entrant pas dans la catégorie des G-SIBs, le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'est pas soumis à cette exigence.

Ce nouveau régime inclut également la mise en place d'une exigence minimale de ratio MREL interne (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities) pour certaines filiales significatives d'entités de résolution. A ce titre, BNP Paribas Personal Finance SA est soumise à une exigence de MREL interne applicable au 1er janvier 2024, assortie d'une exigence intermédiaire progressive applicable à compter du 1er janvier 2022.



Attestation et gouvernance

Je soussignée Adeline Le Coquil, Directrice Financière (CFO) du Groupe BNP Paribas Personal Finance, confirme, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 sont, à ma connaissance, conformes aux exigences prévues dans la 8e partie du Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2).

Fait à Levallois, le 30 juin 2022.



1. SYNTHESE DES RISQUES ANNUELS

RATIOS REGLEMENTAIRES

Évolution de la solvabilité du Groupe

Le Groupe a une structure financière solide. Le ratio CET1 s'élève à 10,20 % au 31 décembre 2021, en progression de 9 points de base par rapport au 31 décembre 2020, du fait principalement de :

- La baisse du risque opérationnel lié au retrait par la Banque centrale européen d'un add-on (+12 pb) ;
- La mise en réserve du résultat 2021 après prise en compte d'un taux de distribution de 18 % (+9 pb) ;
- La baisse des actifs pondérés à périmètre et change constants (+9 pb);
- La réduction progressive des dispositions transitoires IFRS 9 (-17 pb).

Le ratio CET1 du Groupe est largement supérieur aux exigences notifiées par la Banque centrale européenne au 31 décembre 2021 à 7,71% ¹; Le ratio Tier 1 et le ratio total, respectivement 11,84% et 13,98%, excèdent largement exigences notifiées par la Banque centrale européenne, respectivement 9,45% et 11,76% ¹.

Ratios règlementaires clés

Les données relatives aux ratios de fonds propres ci-dessous tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 (article 473 bis du Règlement (UE) n° 2017/2395). L'impact de ces mesures transitoires sur les fonds propres et les ratios règlementaires est présenté dans la partie Fonds propres de la section 2-Gestion du capital et adéquation des fonds propres (voir tableau IFRS 9-FL).

-

¹ Hors Pillar 2 Guidance



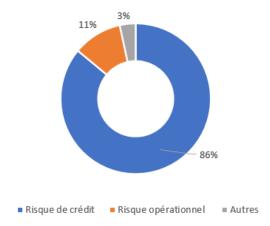
INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

	ATEONO DELO (EO MINI)					
		31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars	31 décembre
En millic	ns d'euros	2021	2021	2021	2021	2020
Fonds	propres disponibles					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 535	6 565	6 495	6 545	6 62
2	Fonds propres de catégorie 1(Tier 1)	7 579	7 612	7 549	7 550	7 632
3	Fonds propres totaux	8 951	8 935	8 954	8 891	9 0 1
Actifs	o ndérés	_				
4	Montant total des actifs pondérés	64 042	63 390	65 178	66 515	65 48
	de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)					
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	10,20%	10,36%	9,96%	9,84%	10,119
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1	11,84%		11,58%	11,35%	11,669
7	Ratio de fonds propres totaux	13,98%	,	13,74%	13,37%	13,779
Exigend	es de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (<i>Pillar 2 Requirement</i> en pourcentage d	es actifs ponde	érés)			
EU 7a	Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%
EU7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
EU7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	0,94%	0,94%	0,94%	0,94%	0,949
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%
Exigend	e globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)					
8	Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
9	Coussin de fonds propres contracyclique	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,019
EU 9a	Coussin pour le risque systémique					
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)					
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)					
11	Exigences globales de coussin ⁽¹⁾	2,51%	2,51%	2,51%	2,51%	2,519
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux ⁽²⁾	11,76%	11,76%	11,76%	11,76%	11,769
12	Fonds propres CET1disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	4,73%	4,84%	4,49%		
Ratio d	e levier					
13	M esure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (3)	93 626	92 751	93 864	94 160	94 393
14	Ratio de levier	8,10%	8,21%	8,04%	8,02%	8,099
	Ratio de levier hors effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (3)	8,10%	8,21%	8,04%	8,02%	8,09%
Exigend	es de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la	mesure de l'exp	oosition aux fins d	u ratio de levi	ier)	
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,00%	0,00%	0,00%		
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1(points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%		
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3,00%	3,00%	3,00%		
Exigenc	es de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier globale (en pourcentage de la m	esure de l'expo	sition aux fins du	ratio de levie	r)	
EU 14d	Exigences de coussin lié au ratio de levier ⁽⁴⁾	0,00%	0,00%	0,00%		
EU 14e	Exigences de ratio de levier globale ⁽⁴⁾	3,00%	3,00%	3,00%		
Ratio d	e couverture des besoins de liquidité (LCR) (5)					
Ratio d	e financement stable net (NSFR) (5)					
(1) Les e	xigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-S	IB.				

⁽¹⁾ Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

GRAPHIQUE N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE

L'essentiel des risques du Groupe relève du risque de crédit (86% des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2021).



⁽²⁾ Hors "Pillar 2 Guidance" non publique.

⁽³⁾ Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'a pas tenu compte d'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème.

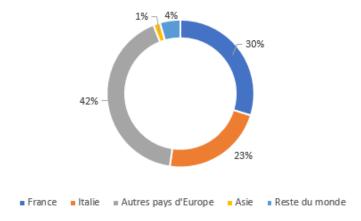
⁽⁴⁾ L'exigence de coussin lié au ratio de levier entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2023. Elle s'élèvera à 50% du coussin de fonds propres G-SIB applicable au Groupe.

⁽⁵⁾ Le Groupe BNP Paribas Personal Finance est exempté de respect des ratios LCR et NSFR, bénéficiant d'un waiver au titre de son appartenance au Groupe BNP Paribas.



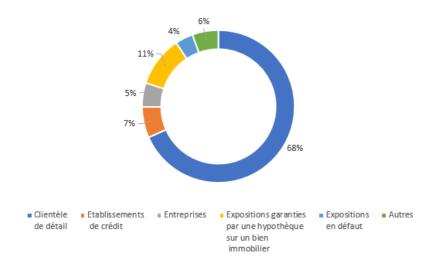
GRAPHIQUE N° 2 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2021, les expositions au risque de crédit du Groupe se situent principalement en Europe (94 %), essentiellement en France (30%) et en Italie 23%).



GRAPHIQUE N° 3 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION

La clientèle de détail représente l'essentiel des expositions du Groupe (68% au 31 décembre 2021).



2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) n°575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les notes annexes aux États financiers consolidés sont établies sur le périmètre de consolidation comptable.

Les principes de consolidation comptable et les périmètres de consolidation comptable et prudentielle sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 8.i des Etats financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance du 31 décembre 2021, disponibles sur le site des Journaux Officiels (www.journal-officiel.gouv.fr) ainsi que le site institutionnel de BNP Paribas Personal Finance.

Périmètre prudentiel

Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe BNP Paribas Personal Finance pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres. Sa spécificité pour le Groupe BNP Paribas Personal Finance est que les entités contrôlées conjointement (principalement les entités UCI Groupe, Genius et Wisdom) sont consolidées par mise en équivalence dans le périmètre comptable et selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Le tableau suivant présente les retraitements réalisés entre périmètre de consolidation comptable et prudentiel pour chaque poste du bilan.



PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU CC2)

			31/12/202
	P érimètre comptable	Retraitements liés aux méthodes de consolidation (*)	P érimètre prudentiel
En millions d'euros			
ACTIF			
Caisse, banques centrales	591	9	600
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	84	(37)	48
Portefeuille de titres	65	(46)	1
Prêts et opérations de pensions	13	-	1
Instruments financiers dérivés	6		1
Instruments financiers dérivés de couverture	221	0	222
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	3	•	3
Titres de dette			
Instruments de capitaux pro pres	3		:
Actifs financiers au coût amorti	86 080	5 440	91 520
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 879	264	7 14
Prêts et créances sur la clientèle	78 624	5 453	84 07
Titres de dette	577	(277)	29
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	35	-	35
Actifs d'impôts courants et différés	879	59	938
Comptes de régularisation et actifs divers	1044	161	1205
Participations dans les entreprises mises en équivalence	855	(354)	50
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	773	5	778
Immobilisations incorporelles	438	2	440
Ecarts d'acquisition	1081	-	108
TOTAL ACTIF	92 085	5 286	97 37
DETTES			
Banques centrales		-	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6	11	17
Instruments financiers dérivés	6	11	1
Instruments financiers dérivés de couverture	189	8	197
Passifs financiers au coût amorti	79 554	5 104	84 658
Dettes envers les établissements de crédit	67 642	3 469	7111
Dettes envers la clientèle	4 0 16	229	4 24
Dettes représentées par un titre	6 5 17	1397	7 91
Dettes subordonnées	1379	8	138
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2 (**)	1377	5	1382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4	-	4
Passifs d'impôts courants et différés	181	16	19 6
Comptes de régularisation et passifs divers	2 294	140	2 433
Provisions pour risques et charges	699	7	706
TOTAL DETTES	82 927	5 286	88 212
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves	8 9 17	0	8 9 17
r. Résultat de la période, part du Groupe	122	-	122
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	9 038	0	9 039
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(577)	(0)	(577)
Total part du Groupe	8 461	-	8 46
Intérêts minoritaires	697		697
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	9 158		9 158
TOTAL PASSIF	92 085	5 286	97 37

^(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable

^(**) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).



			31/12/2020
		Retraitements liés	
	Périmètre	aux méthodes de	Périmètre
En millions d'euros	comptable	consolidation (*)	prudentiel
ACTIF			
Caisse, banques centrales	843	8	851
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	(42)	66
Portefeuille de titres	73	(48)	25
Prêts et opérations de pensions	26	-	26
Instruments financiers dérivés	8	6	15
Instruments financiers dérivés de couverture	196	-	19 6
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	4	-	4
Titres de dette			
Instruments de capitaux propres	4	-	4
Actifs financiers au coût amorti	89 711	4 877	94 589
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 770	182	9 952
Prêts et créances sur la clientèle	79 384		84 44
Titres de dette	557	(362)	195
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	177	-	177
Actifs d'impôts courants et différés	879	66	944
Comptes de régularisation et actifs divers	1255	190	1446
Participations dans les entreprises mises en équivalence	767	(267)	500
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	828	3	830
Immobilisations incorporelles	438	2	439
Ecarts d'acquisition	1082	-	1082
Actifs destinés à être cédés		-	
TOTAL ACTIF	96 287	4 837	10 1 12 4
DETTES			
Banques centrales	0	(0)	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8	8	16
Instruments financiers dérivés	8	8	16
Instruments financiers dérivés de couverture	284	43	327
Passifs financiers au coût amorti	84 268	4 670	88 937
Dettes envers les établissements de crédit	73 226	3 385	76 61
Dettes envers la clientèle	3 820	140	3 959
Dettes représentées par un titre	5 942	1137	7 079
Dettes subordonnées	1280	8	1288
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2 (**)	1271	-	1271
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5)	-	(5)
Passifs d'impôts courants et différés	90	10	99
Comptes de régularisation et passifs divers	2 245	101	2 346
Provisions pour risques et charges	377	6	383
TOTAL DETTES	87 267	4 837	92 104
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves	9 033	0	9 033
Résultat de la période, part du Groupe	(121)	-	(121)
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	8 9 12	0	8 9 12
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(602)	(0)	(602)
Total part du Groupe	8 3 10	0	8 3 10
Intérêts minoritaires	7 10	-	7 10
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	9 020	0	9 020
TOTAL PASSIF	96 287	4 837	10 1 12 4

^(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable

FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français la directive européenne « Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

Dans certains pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Règlement (UE) n° 575/2013, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, a défini ce dernier comme le rapport entre le total des fonds propres prudentiels et la somme :

 Du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée;

^(**) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).



Des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5.

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composés d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Ces éléments sont soumis aux dispositions transitoires.

Fonds propres de base de catégorie 1

Les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont composés principalement :

- Des capitaux propres comptables en part du Groupe, retraités des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, non éligibles dans cette catégorie et de l'anticipation d'une distribution de dividende;
- Des réserves des intérêts minoritaires des entités régulées, écrêtées de leur surplus de capitalisation. Les intérêts minoritaires des entités non régulées sont exclus.

Les principaux ajustements réglementaires sont les suivants :

- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets d'impôts différés passifs. Depuis le 31 décembre 2020, conformément au Règlement (UE) n° 2020/2176 de la Commission, certains logiciels bénéficient d'un amortissement prudentiel spécifique permettant l'application d'une pondération spécifique au lieu d'une déduction des fonds propres CET1;
- Impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables;
- Pertes attendues sur les expositions sur actions ;
- Part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur ;
- Tranches de titrisation pour lesquelles le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres au lieu d'une pondération à 1 250 %.

Passage des Capitaux Propres comptables au Fonds Propres de base de catégorie 1 (CET1)

En millions d'euros	31 décembre 2021 (*) en phasé	31 décembre 2020 (*) en phasé
Capitaux propres comptables	9 158	9 020
Dettes subordonnées perpétuelles non reconnues en CET1	-975	-930
Intérêts minoritaires non éligibles Variations de valeur des instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie comptabilisées directement en capitaux propres	-356 -56	-388 -59
Ecarts d'acquisition et autrres immobilisations incorporelles	-1 412	-1 398
Impots différés nets actifs, résultant des déficits reportables	-8	-8
Montants négatifs résultant du calcul des pertes attendues	-70	-1
Autres ajustements prudentiels (**)	253	384
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	6 535	6 621

^(*) Montant soumis à traitement prérèglement ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n°575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2021

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont composés d'instruments subordonnés, ayant principalement les caractéristiques suivantes :

- Ils sont perpétuels et ne contiennent aucune incitation de remboursement;
- Ils ne sont pas détenus par l'établissement, ses filiales ou toute entreprise détenue à 20 % ou plus ;
- Ils possèdent une capacité d'absorption des pertes ;
- Ils peuvent comporter une option de rachat, au plus tôt cinq ans après la date d'émission, exerçable à la discrétion de l'émetteur1;
- Ils ont une rémunération provenant d'éléments distribuables et pouvant être annulée sans contrainte pour l'établissement.

Cette catégorie est également constituée de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de base dans leur limite d'éligibilité à la catégorie additionnelle

^(**) retraitements essentiellement liés à l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9.

¹ Sous réserve de l'autorisation du superviseur.



Fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de dettes subordonnées ne comportant pas d'incitation de rachat, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de catégorie 1 dans leur limite d'éligibilité à cette catégorie. Une décote prudentielle est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Cette catégorie contient également :

- La déduction des éléments constitutifs de fonds propres de catégorie 2 dans des entités financières significatives ;
- L'excédent des provisions et autres ajustements de valeur sur les pertes attendues relatives aux encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes.

Composition et évolution des fonds propres prudentiels

COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (EU CC1)

	s d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Notes
Fonds pr	opres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 317	4 3 17	
>	dont actions ordinaires Bénéfices non distribués	3 659	3 820	
•	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes			
3	non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(577)	(602)	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1consolidés)	341	322	(1
5а	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	62	(160)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements règlementaires	7 801	7 698	
	opres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements règlementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(0)	(1)	(2
3	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(1412)	(1398)	(.
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(8)	(10)	
44	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de	(50)	(50)	
11	trésorerie	(56)	(59)	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(69)	(1)	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(1)	(1)	(:
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(5)	(10)	
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)	(5)	(10)	
27a	Autres ajustements réglementaires (*)	284	401	
28	Total des ajustements règlementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(1266)	(1077)	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 535	6 621	
onds pr	opres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments (**)			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	975	930	
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion	975	930	
33a	progressive des AT1	-	13	(3
34	Fonds propres de catégorie 1éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1(y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	69	68	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements règlementaires	1044	1 0 11	
43	Total des ajustements règlementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1044	1 0 11	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	7 579	7 632	
Fonds pr	opres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions (**)			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1015	940	(4
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	25	93	(2
47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-		
17b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-		
18	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	335	279	(4
50	Ajustements pour risque de crédit	-	79	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements règlementaires	1374	1 390	
onds pr	opres de catégorie 2 (T2) : ajustements règlementaires			
	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions	(3)	(8)	(1
55				
	courtes éligibles) (montant négatif) Total des ajustements règlementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3)	(8)	
57	courtes éligibles) (montant négatif) Total des ajustements règlementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)			
55 57 58	courtes éligibles) (montant négatif)	(3) 1371 8 951	(8) 1 382 9 015	



	ons d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Notes
Ratios	de fonds propres et coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1(en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	10,20%	10,11%	
62	Fonds propres de catégorie 1(en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,84%	11,66%	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,98%	13,77%	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1conformément à l'article 92, paragraphe 1 point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour établissement	7,71%	7,71%	
	d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)			
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2.50%	2.50%	
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,01%	0.01%	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0.00%	0.00%	
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
67b	dont : exigence de Pillar 2 Requirement à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,70%	0,70%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	4,73%	4,52%	
Montar	nts inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	17	16	
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	394	403	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	344	246	
Plafond	ds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	577	556	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	28	8	
	ents de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier			
	le 1er janvier 2022 uniquement)			
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1soumis à exclusion progressive	7	13	
83	Montant exclu des AT1en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	(59)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	60	120	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

^(*) Ce montant inclut les ajustements liés aux dispositions transitoires IFRS 9.

^(**) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered dans les fonds propres additionnels de catégorie 1et les fonds propres de catégorie 2.

⁽¹⁾ Les intérêts minoritaires comptables sont écrétés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.

⁽²⁾ La déduction des immobilisations incorporelles et des actifs des plans de pension s'effectue nette des impôts différés passifs associés.

⁽³⁾ Ensemble des instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (dettes grandfathered), y compris instruments émis par des filiales.

⁽⁴⁾ Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

⁽⁵⁾ Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.



EVOLUTION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2021 (*)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	
31 décembre 2020	6 621
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves	107
Réserves permanentes	(1)
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	28
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	19
Bénéfices non distribués	62
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendent	dant
Fonds propres de base de catégirie 1 : ajustements réglementaires	(193)
dont immobilisations incorporelles	(7)
dont écarts d'acquisition	(7)
dont actifs d'impots différé dépendant de bénéfices futures à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles	0
dont positions de titrisation déduites des fonds propres	5
dont Phased-in IFRS 9	(114)
dont autres ajustements	(69)
31 décembre 2021	6 535
FONDS PROPRES ADDITIONNELS CATÉGORIE 1 (AT1)	
31 décembre 2020	1 011
Fonds propres de catégorie 1(AT1) : instruments et provisions	33
dont Dettes admisibles et Dettes admissibles en grandfathering	32
dont Différentiel d'écrêtage des minoritaires entre T1 et CET1	1
31 décembre 2021	1 044
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	
31 décembre 2020	1 382
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions(*)	62
dont Dettes admisibles et Dettes admissibles en grandfathering	47
dont Différentiel d'écrêtage des minoritaires entre T2 et T1	16
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(74)
dont excédent des provisions	(79)
dont Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10%	5
31 décembre 2021	1 371

^(*) Montant soumis à traitement prérèglement ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n°575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2021

Dispositions transitoires relatives aux fonds propres

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) permet de mettre en place progressivement jusqu'en 2022 les modalités de calcul introduites par Bâle 3. À compter de 2019, les éléments encore soumis à ces dispositions transitoires sont les dettes subordonnées émises avant le 31 décembre 2011, admissibles selon la règlementation précédente mais non admissibles en Bâle 3, sur lesquelles s'applique un plafond d'éligibilité dégressif.

Le Règlement (UE) n° 2017/2395 définit les mesures transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9. Ces mesures permettent d'atténuer jusqu'en 2023 l'impact de l'augmentation des pertes de crédit attendues liée à l'application de cette nouvelle norme sur les fonds propres de base de catégorie 1. Le Groupe applique ces mesures transitoires depuis le 31 mars 2018.



EFFET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA NORME IFRS 9 (EU IFRS9-FL)

En mi	llions d'euros	31 décembre <u>2021</u>	31 décembre 2020
	ls propres		
1	Fonds propres de base de catégorie 1(CET1)	6 535	6 62
2	Fonds propres de base de catégorie 1(CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	6 250	6 220
3	Fonds propres de catégorie 1(Tier 1)	7 579	7 632
4	Fonds propres de catégorie 1(Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	7 294	7 216
5	Total des fonds propres	8 951	9016
6	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	8 641	8 507
Actif	s pondérés		
7	Actifs pondérés	64 042	65 482
8	Actifs pondérés si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	64 056	65 50
Ratio	os de fonds propres		
9	Fonds propres de base de catégorie 1(CET1)	10,20%	10,119
10	Fonds propres de base de catégorie 1(CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	9,76%	9,50%
11	Fonds propres de catégorie 1(Tier 1)	11,84%	11,66%
12	Fonds propres de catégorie 1(Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	11,39%	11,029
13	Total des fonds propres	13,98%	13,77%
14	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	13,49%	12,99%
Ratio	o de levier		
15	M esure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	93 626	94 393
16	Ratio de levier	8,10%	8,09%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	7,81%	7,679

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES

Le tableau ci-dessous présente les montants d'actifs pondérés et d'exigences de fonds propres par type de risque. Les exigences de fonds propres représentent 8 % des actifs pondérés.

ACTIFS PONDERES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

			Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	
En million:	s d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 202	
1	Risque de crédit	55 084	56 116	4 407	
2	Dont approche standard (1)	44 297	42 994	3 544	
EU4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple (1)	77	104	6	
5	Dont approche basées sur les notations internes avancées (A-IRB)	10 710	13 0 17	857	
6	Risque de contrepartie	25	17	2	
7	Dont SACCR (dérivés) (2)	6	5	0	
EU8b	Dont CVA	19	13	2	
15	Risque de règlement				
16	Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	321	271	26	
17	Dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	153	196	12	
18	Dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	168	75	13	
20	Risque de marché				
23	Risque opérationnel	6 767	7 457	541	
EU 23a	Dont approche de base	157	145	13	
EU 23b	Dont approche standard	1977	1978	158	
EU 23c	Dont approche par mesure avancée (AMA)	4 632	5 334	37	
24	M ontants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	1846	1 621	14 8	
29	Total	64 042	65 482	5 123	

⁽¹⁾ Le groupe a opté pour l'approche par déduction plutôt qu'une pondération à 1250%. Le montant des expositions de titrisation du portefeuille bancaire déduites des fonds propres atteint 5 millions d'euros au 31 décembre 2021

Le montant total des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 64,0 milliards d'euros contre 65,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés calculés en modèle interne représentent 24,2 % des actifs pondérés du Groupe.

Les montants inférieurs aux seuils de déduction des fonds propres prudentiels correspondent aux éléments d'actifs pondérés à 250 % conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 575/2013. Ils incluent principalement :

- Les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence, à l'exception des entités d'assurance consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont traitées en méthode de pondération simple ;
- Les participations financières significatives, dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 %;
- Les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.



RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier a comme objectif principal de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité – back stop). Il est calculé comme le rapport entre les fonds propres Tier 1 et une mesure d'exposition calculée à partir des engagements de bilan et d'hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pension font notamment l'objet de retraitements spécifiques.

Au niveau européen, l'application de l'exigence de ratio de levier s'effectue de manière progressive conformément aux dispositions prévues dans la CRR et la CRR 2 :

- Jusqu'au 28 juin 2021, le ratio de levier ne faisait l'objet que d'une exigence de déclaration au superviseur (BCE) et d'une obligation de publication au titre du Pilier 3;
- Depuis le 28 juin 2021, les établissements sont soumis à une exigence minimale de ratio de levier de 3 %.

Le ratio de levier de BNP Paribas Personal Finance s'élève à 8,10% au 31 décembre 2021.

RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)

En milli	ons d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	92 085	96 287
2	A justement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation prudentielle	5 286	4 837
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	92	53
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)(*)		
10	A justement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	4 229	3 994
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-6 800	-9 593
12	Autres ajustements	-1266	-1186
13	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	93 626	94 393

^(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.



RATIO DE LEVIER - DECLARATION COMMUNE (EU LR2)

En millio	ns d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT (°))		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT [™] et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	97 075	100 754
6	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(1266)	(1077
7	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT (*) et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 à 6)	95 809	99 677
	Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	296	26
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	92	
9a	Dérogation pour dérivés: contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		5
13	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 8 à 12)	388	3 14
	Expositions sur SFT ^(*)		
14	Actifs SFT ⁽¹⁾ bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT ^(*) bruts)		
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT(')		
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 14 à 18)	-	
	Autres expositions de hors bilan		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	28 446	27 57
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(24 217)	(23 584
22	Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 19 à 21)	4 229	3 994
	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)		
22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1j (au bilan et hors bilan))	(6 800)	(9 593
22k	(Total des expositions exemptées) (somme des lignes 22a à 22j)	(6 800)	(9 593)
	Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1 (tier 1)	7 579	7 632
24	M esure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	93 626	94 393
25	RATIO DE LEVIER	8,10%	8,09%
25a	Ratio de levier (hors incidence d'exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,10%	8,099
	Exigences de ratio de levier		
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	
26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)		
27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	

^(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN EXCEPTE DERIVES, SFT (*) ET EXPOSITIONS EXEMPTEES (EU LR3)

En million	n millions d'euros		31 décembre 2020
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT (*) et expositions exemptées), dont :	90 275	91 161
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	90 275	91161
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	1531	1734
EU-7	Établissements	1168	1071
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	13 408	15 237
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	58 740	57 494
EU-10	Entreprises	3 708	5 752
EU-11	Expositions en défaut	3 006	1933
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	8713	7 939

^(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.



3. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est défini comme la conséquence liée à la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 122,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 126,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche.

Le tableau ci-après présente le montant des expositions brutes de l'ensemble des actifs du Groupe BNP Paribas Personal Finance, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Ces montants d'exposition s'appuient sur la valeur comptable brute des actifs financiers. Ils ne tiennent pas compte des garanties reçues ni des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité courante de gestion du risque de crédit.

Ventilation par classe d'exposition règlementaire

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET PAR TYPE D'APPROCHE (EU CRB-B)

Expositions En millions d'euros	31 décembre 2021	M oyenne de l'année 2021	31 décembre 2020
6 Clientèle de détail	24 604	25 781	27 415
8 dont PME	81	93	103
9 dont non-PME	12 992	14 036	15 473
10 dont expositions renouvelables	11530	11652	11839
15 TOTAL APPROCHE IRBA	24 604	25 781	27 415
16 Administrations centrales et banques centrales	1523	1660	1737
17 Administrations régionales ou locales	1	1	1
18 Entités du secteur public	3	1	2
19 Banques multilatérales de développement	0	2	0
20 Organisations internationales	13	8	0
21 Établissements	7 987	8 503	10 709
22 Entreprises	6 251	7 171	7 977
23 dont PME	2 384	2 622	2 985
24 Clientèle de détail	58 900	57 367	55 526
25 dont PME	3 141	2 927	2 686
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	13 059	13 504	14 900
28 Expositions en défaut	4 615	4 721	3 521
33 Actions	394	388	403
34 Autres actifs risqués	4 811	4 643	4 272
35 TOTAL APPROCHE STANDARD	97 557	97 966	99 047
36 TOTAL	122 161	123 747	126 461

Risque résultant de concentration individuelle

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des clients ou des groupes de clients, selon les deux types de surveillance suivants :

Surveillance des grands risques

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (article 395) du 26 juin 2013 établit une limite de 25 % des fonds propres de la Banque pour les expositions par groupe de clients (après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit).

BNP Paribas Personal Finance se situe bien en deçà des seuils de concentration fixés par cette réglementation. Aucun client ou groupe de clients ne voit ses expositions (telles que définies ci-dessus) atteindre 10 % des fonds propres de la Banque.

Surveillance via des politiques sur les risques de concentration individuelle

Les politiques sur les risques de concentration individuelle sont intégrées aux politiques du Groupe sur la concentration. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque groupe d'activités présentant une concentration excessive des risques, afin d'anticiper et de gérer les risques de concentration individuelle par rapport au Risk Appetite Statement du Groupe.



Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

Les expositions du Groupe se situent majoritairement en Europe qui représente 94% du total des expositions du Groupe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT (EU CRB-C)

Expositions						31	décembre 2021
En millions d'euros				Europe (*)	Asie Pacifique	Reste du Monde	
	Total Europe	France	Italie	Autres pays d'Europe		Total Reste du monde	TOTAL
Clientèle de détail	24 602	15 707	0	8 895	0	1	24 604
TOTAL APPROCHE IRBA	24 602	15 707	0	8 895	0	1	24 604
Administrations centrales et banques centrales	1 4 0 9	204	548	658	40	74	1 5 2 3
Administrations régionales ou locales	1	1	0	0	0	0	1
Entités du secteur public	3	0	3	0	0	0	3
Banques multilatérales de développement	0						0
Organisations internationales	13	7	5	2	. 0	0	13
Établissements	7 577	3 828	1603	2 146	174	236	7 987
Entreprises	6 165	2 354	657	3 154	. 21	66	6 251
Clientèle de détail	52 898	7 368	23 324	22 207	1 5 4 5	4 456	58 900
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	12 936	4 050	8	8 878	24	98	13 0 5 9
Expositions en défaut	4 149	1078	1 117	1954	. 1	464	4 615
Actions	383	208	0	175	11	0	394
Autres actifs risqués	4 711	1605	242	2 864	. 7	93	4 8 11
TOTAL APPROCHE STANDARD	90 246	20 702	27 506	42 038	1823	5 488	97 557
TOTAL	114 848	36 409	27 506	50 933	1823	5 490	122 161

(*) sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

Expositions						31	décembre 2020
En millions d'euros				Europe (*)	Asie Pacifique	Reste du Monde	
	Total Europe	France	Italie	Autres pays d'Europe	Total Asie Pacifique	Total Reste du monde	TOTAL
Clientèle de détail	27 414	16 920	0	10 494	0	1	27 415
TOTAL APPROCHE IRBA	27 414	16 920	0	10 494	0	1	27 415
Administrations centrales et banques centrales	1729	747	374	608	8	0	1737
Administrations régionales ou locales	1	0	0	0	0	0	1
Entités du secteur public	2	2	0	0	0	0	2
Banques multilatérales de développement	0						0
Organisations internationales	0						0
Établissements	10 304	5 646	1602	3 056	89	315	10 709
Entreprises	7 776	2 848	987	3 940	37	164	7 977
Clientèle de détail	50 137	6 858	23 352	19 927	1 0 10	4 378	55 526
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 760	4 802	9	9 948	27	114	14 900
Expositions en défaut	3 299	1010	931	1357	1	221	3 521
Actions	391	196	0	195	12	0	403
Autres actifs risqués	4 166	1272	160	2 734	2	104	4 272
TOTAL APPROCHE STANDARD	92 564	23 381	27 415	41768	1 18 6	5 297	99 047
TOTAL	119 977	40 301	27 415	52 261	1 18 6	5 298	126 461

 $(*) \ sur \ le \ p\'erim\`etre \ de \ l'Union \ europ\'eenne, \ de \ l'Association \ europ\'eenne \ de \ libre-\'echange \ (AELE) \ et \ du \ Royaume-Union \ europ\'eenne \ de \ l'Association \ europ\'eenne \ de \ libre-\'echange \ (AELE) \ et \ du \ Royaume-Union \ europ\'eenne \ de \ l'Association \ europ\'eenne \ de \ libre-\'echange \ (AELE) \ et \ du \ Royaume-Union \ europ\'eenne \ de \ l'Association \ europ\'eenne \ de \ libre-\'echange \ (AELE) \ et \ du \ Royaume-Union \ europ\'eenne \ de \ l'Association \ europ\'eenne \ et \ l'Association \ europ\'eenne \ europ\'eenne \ europ\'eenne \ europ\'eenne \ europ\'eenne$



Diversification sectorielle

Les particuliers représentent la majorité des expositions du Groupe (83%).

VENTILATION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CREDIT (EU CRB-D)

Expositions											31 dé:	cembre 2021
En millions d'euros	Assurance	Distribution/ Autom obile	Équipements hors informatique- électronique	Finance	lmmobilier	Négoce & Commerce de gros		Services aux entreprises	Souverains	Transport & Logistique	Autres	TOTAL
Clientèle de détail	0	81	0	0	0	0	24 523	0	0	0	0	24 604
TOTAL APPROCHE IRBA	0	81	0	0	0	0	24 523	0	0	0	0 7	24 604
Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	1 308	0	0	0	-1	205	0	11	1 523
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	0	2	1
Entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	3
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	13
Établissements	0	0	0	1 070	0	0	0	-4	0	0	6 921	7 987
Entreprises	1	4 980	105	29	7	439	251	129	0	6	304	6 251
Clientèle de détail	7	2 005	31	294	12	89	56 138	41	0	28	255	58 900
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	54	0	0	13 003	1	0	0	0	13 059
Expositions en défaut	0	192	5	88	5	31	4 351	18	0	3	-78	4 615
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	394	394
Autres actifs risqués	1	1 423	4	176	2	12	2 888	102	17	4	183	4 811
TOTAL APPROCHE STANDARD	9	8 599	145	3 020	26	571	76 632	284	237	41	7 993	97 557
TOTAL	9	8 680	145	3 020	26	571	101 154	284	237	41	7 993	122 161

Expositions											31 dé	cembre 2020
En millions d'euros	Assurance	Distribution/ Autom obile	Équipements hors informatique- électronique	Finance	lmmobilier	Négoce & Commerce de gros	Particuliers	Services aux entreprises	Souverains	Transport & Logistique	Autres	TOTAL
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	27 415	0	0	0		27 415
TOTAL APPROCHE IRBA	0	0	0	0	0	0	27 415	0	0	0	0	27 415
Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	1 536	0	0	0	-1	197	0	4	1 737
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Entités du secteur public	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Établissements	0	0	0	978	0	0	0	-3	0	0	9 734	10 709
Entreprises	2	5 484	123	94	8	1 612	190	286	0	45	133	7 977
Clientèle de détail	6	152	29	394	11	88	54 546	24	0	28	248	55 526
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	66	0	0	14 862	-28	0	0	0	14 900
Expositions en défaut	0	34	2	85	1	23	3 424	-58	0	3	7	3 521
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	403	403
Autres actifs risqués	1	32	4	126	2	14	3 884	96	6	4	104	4 272
TOTAL APPROCHE STANDARD	9	5 702	158	3 282	22	1 737	76 906	315	203	79	10 634	99 047
TOTAL	9	5 702	158	3 282	22	1 737	104 321	315	203	79	10 634	126 461



ACTIFS PONDERES

VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8)

	Acti	fs pondérés	Exigenc	Exigences de fonds propres		
En millions d'euros	Total	approche IRBA	Total	approche IRBA		
1 31 décembre 2020	56 116	13 122	4 489	1050		
2 Volume des actifs	(1445)	(2 748)	(116)	(220)		
3 Qualité des actifs	72	72	6	6		
4 Mise à jour des modèles	0	0	0	0		
5 Méthodologie et règlementation	537	537	43	43		
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-		
7 Variation des taux de change	(0)	-	(0)	-		
8 Autres	(196)	(196)	(16)	(16)		
9 31 décembre 2021	55 084	10 787	4 407	863		

RISQUE DE CREDIT : APPROCHE STANDARD

Au 31 décembre 2021, les encours traités en méthode standard représentent 80% du montant total des expositions brutes du risque de crédit du Groupe. Cette répartition est stable par rapport au 31 décembre 2020.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD (CR4)

						31 décembre 2021
CLASSES D'EXPOSITION	Expositions avant CCI	F (*) et avant CRM (**)	Expositions après (CCF et après CRM	Actifs pondér	és et densité
		Expositions hors	Expositions au	Expositions hors		Densité des Actifs
	Expositions au bilan	bilan	bilan	bilan	Actifs pondérés	pondérés
Gouvernements centraux ou Banques centrales	1 518	5	3 118	1	1 281	41%
Gouvernements régionaux ou autorités locales	1	-	1	-	1	47%
Entités du secteur public	3	-	3	-	3	97%
Banques de développement multilatéral						
Organisations internationales	13	-	13	-	-	
Institutions	7 963	12	8 664	11	767	9%
Corporates	3 602	2 632	3 990	236	3 321	79%
Retail	41 341	16 945	40 646	925	30 245	73%
Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers	12 767	139	10 447	97	3 853	37%
Expositions en défaut	2 155	160	2 104	86	2 355	108%
Expositions associées à un risque élevé						
Covered bonds						
Institutions and corporates avec une note de crédit à court terme						
Collective investment undertakings						
Actions en capital	394	-	394	-	986	250%
Autres éléments	4 794	17	4 794	17	3 337	69%
TOTAL	74 552	19 909	74 176	1372	46 149	61%

^(*) CCF Credit Conversion Factor (**) CRM Credit Risk Mitigation

						31 décembre 2020
CLASSES D'EXPOSITION	Expositions avant	CCF et avant CRM	Expositions après (CCF et après CRM	Actifs pondér	és et densité
		Expositions hors	Expositions au	Expositions hors		Densité des Actifs
	Expositions au bilan	bilan	bilan	bilan	Actifs pondérés	pondérés
Gouvernements centraux ou Banques centrales	1 734	3	3 699	1	1 115	30%
Gouvernements régionaux ou autorités locales	1	-	1	-		41%
Entités du secteur public		2		1		14%
Banques de développement multilatéral						
Organisations internationales						
Institutions	10 664	34	11 503	33	679	6%
Corporates	5 716	2 229	6 193	176	5 187	81%
Retail	38 113	16 798	37 387	911	27 841	73%
Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers	14 583	157	11 690	111	4 370	37%
Expositions en défaut	1 502	99	1 450	32	1 527	103%
Expositions associées à un risque élevé						
Covered bonds						
Institutions and corporates avec une note de crédit à court terme						
Collective investment undertakings						
Actions en capital	403	-	403	-	1 007	250%
Autres éléments	4 266	6	4 266	3	2 892	68%
TOTAL	76 981	19 327	76 593	1 268	44 620	57%



RISQUE DE CRÉDIT : PARTICIPATIONS EN ACTIONS TRAITÉES SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE

Les expositions traitées en méthode de pondération simple au 31 décembre 2021 s'élèvent à 21 millions d'euros, contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- Des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- Des titres super-subordonnés :
- Des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Le périmètre des expositions bénéficiant de la méthode de pondération simple exclut les éléments suivants :

- Les participations supérieures à 10 % dans les établissements de crédit ou financier, détenues sous forme d'actifs disponibles à la vente ou consolidés par mise en équivalence font l'objet d'une franchise de déduction de fonds propres en étant pondérés forfaitairement à 250 % (394 millions d'euros d'exposition au 31 décembre 2021);
- Les garanties de valeur liquidative accordées à des porteurs de parts d'OPCVM sont traitées en approche standard.

Pour le calcul des actifs pondérés, la méthode de pondération simple prévoit les pondérations suivantes :

- 190 % pour les participations détenues à des fins de valorisation à moyen/long terme ;
- 290 % pour les expositions sous forme d'actions cotées incluant majoritairement des participations en lien avec l'activité des métiers de la banque;
- 370 % pour toutes les autres expositions sous forme d'actions comprenant principalement des entités consolidées par mise en équivalence. En outre, cette pondération est également appliquée à des participations non cotées des portefeuilles non diversifiés.

PARTICIPATIONS EN ACTIONS EN METHODE DE PONDERATION SIMPLE (EU CR10)

		31 décembre 2021									
En millions d'euros	Exposition au bilan	•	Pondération de risque		Actifs pondérés	M ontant des pertes anticipées					
Expositions sur capital-investissemer	nt										
Expositions sur actions cotées											
Autres expositions sur actions	21		370%	21	77	0					
TOTAL	21	0		21	77	0					

31 décembre									
En millions d'euros	Exposition au bilan	•	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	M ontant des pertes anticipées			
Expositions sur capital-investisseme	ent								
Expositions sur actions cotées									
Autres expositions sur actions	28		370%	28	104	1			
TOTAL	28	0		28	104	1			



EXPOSITIONS EN DEFAUT, PROVISIONS ET COUT DU RISQUE

Les encours dépréciés (strate 3) d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs, sont présentés dans les états financiers consolidés en note annexe 4.b. Ces données sont fournies au périmètre comptable. La définition des encours dépréciés (strate 3) est présentée dans la note 1.e.4 paragraphe Définition du défaut.

Le tableau suivant (CR1) présente la valeur comptable brute ainsi que les dépréciations des actifs financiers performants et non performants consolidés dans le périmètre prudentiel.

La classification utilisée pour les expositions présentées est issue du reporting financier à destination du superviseur ¹ et diffère ainsi des classes d'exposition utilisées habituellement dans le cadre du Pilier 3.

Cette classification inclut:

- Les banques centrales ;
- Les administrations publiques incluant principalement les administrations centrales, les administrations régionales ou locales et les organisations internationales;
- Les établissements de crédit regroupant les établissements de crédit et les banques multilatérales de développement ;
- Les autres entreprises financières comprenant des établissements (notamment les sociétés d'investissement supervisées et chambres de compensation) et des entreprises (principalement les fonds d'investissement, fonds de pension et compagnies d'assurance);
- Les entreprises non financières réunissant principalement les entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME);
- Les ménages.

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1) (1/2)

					31 déc	embre 2021			
	Valeur brute comptable								
	Expo	sitions perfor	mantes	Expositions non performantes					
En millions d'euros		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3			
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	4 319	4 319	-	-	-	-			
Prêts et créances	85 984	80 003	5 981	6 343	-	6 343			
Banques centrales	-	-	-	-	-	-			
Administrations publiques	6	4	2	0	-	0			
Établissements de crédit	3 425	3 425	0	-	-	-			
Autres sociétés financières	147	147	0	-	-	-			
Sociétés non financières	6 716	6 022	693	246	-	246			
dont PME	4 556	4 233	323	188	-	188			
Ménages	75 690	70 405	5 285	6 097	-	6 097			
Titres de créances	300	300	-	0	-	0			
Banques centrales	-	-	-	-	-	-			
Administrations publiques	4	4	-	-	-	-			
Établissements de crédit	292	292	-	0	-	0			
Autres sociétés financières	3	3	-	0	-	0			
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-			
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-			
Expositions hors bilan	28 322	27 727	595	233	5	228			
Banques centrales	-	-	-	-	-	-			
Administrations publiques	16	16	-	-	-	-			
Établissements de crédit	358	358	-	86	-	86			
Autres sociétés financières	1	1	-	-	-	-			
Sociétés non financières	3 388	3 155	233	26	-	26			
Ménages	24 559	24 197	362	121	5	116			
TOTAL	118 924	112 348	6 576	6 577	5	6 572			

¹ Annexe III et l'annexe V du Règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 relatifs à l'information financière à fournir au superviseur



PERSONAL FINANCE J								
					31 déc	embre 2020		
					Valaria hiirta	a a un unta la la		
					Valeur brute comptable			
		Expositions	performantes	Expos	sitions non pe	erformantes		
					dont strate			
En millions d'euros		dont strate 1	dont strate 2		1 et strate 2	3		
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres	4 750	4 750	-	-	-	-		
dépôts à vue Prêts et créances	88 806	82 266	6 540	6 551	1 524	5 027		
Banques centrales	00 000	02 200	6 540	6 551	1 524	5 027		
Administrations publiques	0	0	-		-	-		
Établissements de crédit	6 052	6 052	0	-	-	-		
Autres sociétés financières	72	72	0	0	-	0		
Sociétés non financières	8 082	7 128	954	212		_		
dont PME	4 715	4 212	504	186	11	175		
Ménages	74 599	69 013	5 586	6 338		4 828		
Titres de créances	199	199	-	0 000	1011	0		
Banques centrales	-	-	_	-	_	_		
Administrations publiques	4	4	_	0	_	0		
Établissements de crédit	191	191	_	0		0		
Autres sociétés financières	4	4	_	0		0		
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-		
Expositions hors bilan	27 431	26 835	596	150	1	149		
Banques centrales	-	-	-	-	-	-		
Administrations publiques	13	13	-	-	-	-		
Établissements de crédit	488	488	-	83	-	83		
Autres sociétés financières	0	0	-	-	-	-		
Sociétés non financières	2 354	2 186	168	2	-	2		
Ménages	24 576	24 148	428	65	1	64		
TOTAL	121 186	114 050	7 136	6 701	1 525	5 176		

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1) – (2/2)

							31 c	lécembre 2021
	Dépréciati	ons cumulées, dues ai	Sûretés et garanties financières reçues					
	Exp	Exposition	ns non perf	Sur les	Sur les			
En millions d'euros		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate	expositions performantes	expositions non performantes
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres	(0)	(0)					4	
dépôts à vue	(0)	(0)	-	-	_	_	4	-
Prêts et créances	(1 469)	(880)	(589)	(3 355)	-	(3 355)	25 916	1 059
Banques centrales	-	-	-	-	-	_	-	-
Administrations publiques	(0)	(0)	(0)	(0)	-	(0)	-	-
Établissements de crédit	(0)	-	(0)	-	-		0	-
Autres sociétés financières	(0)	(0)	-	-	-	-	0	-
Sociétés non financières	(33)	(13)	(20)	(108)	-	(108)	4 720	113
dont PME	(23)	(10)	(13)	(98)	-	(98)	2 955	66
Ménages	(1 436)	(867)	(569)	(3 247)	-	(3 247)	21 196	946
Titres de créances	(0)	(0)		(0)	-	(0)	-	
Banques centrales	-	-	-		-		-	-
Administrations publiques	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	-	-	-	(0)	-	(0)	-	
Sociétés non financières	-	-	-	-	-		-	
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions hors bilan	(49)	(35)	(14)	(58)	(0)	(58)	5	
Banques centrales	` -	` -	` -	` _	` -	` -	-	
Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	(0)	(0)	-	(53)	-	(53)	-	
Autres sociétés financières	`-	-	-	` _	-			
Sociétés non financières	(5)	(3)	(2)	(0)		(0)	5	
Ménages	(45)	(32)	(13)	(5)	(0)			
TOTAL	(1 519)	(915)	(604)	(3 413)	(0)	(3 413)	25 926	1 059



							31 d	écembre 2020
	Dépréciat		és et garanties ncières reçues					
		Expositions	performantes	Exposi	Expositions non performantes			Sur les
En millions d'euros		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate	Sur les expositions performantes	expositions non performantes
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	(0)	(0)	-	-	-	-	7	-
Prêts et créances	(1 500)	(869)	(631)	(3 363)	(268)	(3 095)	27 827	1 143
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	1 949	17
Établissements de crédit	(0)	(0)	(0)	-	-	-	897	18
Autres sociétés financières	(0)	(0)	(0)	(0)	-	(0)	842	-
Sociétés non financières	(47)	(25)	(22)	(119)	(1)	(118)	5 245	105
dont PME	(37)	(22)	(15)	(112)	(1)	(111)	3 280	56
Ménages	(1 453)	(844)	(609)	(3 244)	(267)	(2 977)	18 894	1 003
Titres de créances	(0)	(0)	-	(0)	-	(0)	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	-	-	-	(0)	-	(0)	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions hors bilan	(47)	(29)	(18)	(62)	(0)	(62)	3	
Banques centrales	-	-	-			-	-	-
Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	(61)	-	(61)	-	-
Autres sociétés financières	-	-	-	-	-	_	-	-
Sociétés non financières	(3)	(2)	(1)			-	3	-
Ménages	(44)	(27)	(17)	(1)	(0)	(1)	-	-
TOTAL	(1 547)	(898)	(649)	(3 425)	(268)	(3 157)	27 837	1 143

Le ratio des prêts non performants du Groupe est de 6,56 % au 31 décembre 2021 et 6,54% au 31 décembre 2020. Ce ratio est utilisé par l'Autorité bancaire européenne dans le cadre du suivi des encours non performants en Europe. Il est calculé sur la base des encours bruts de prêts et créances sans prise en compte des garanties reçues.

ÉCHÉANCEMENT DES ENCOURS PERFORMANTS ET NON PERFORMANTS PRESENTANT DES IMPAYÉS (EU CQ3)

												ecembre 2021
		Expositions	performantes							Ex	positions non	performantes
En millions d'euros		Non en souffrance ou ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais non en souffrance ou ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	>1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 7 ans	> 7 ans	dont en défaut
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	4 319	4 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	85 984	85 656	327	6 343	1 954	549	486	621	1 996	197	540	6 343
Banques centrales	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	6	6	-	0	0		-	-	-	-	-	0
Établissements de crédit	3 425	3 425	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	147	147	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	6 716	6 703	12	246	112	18	8	9	77	2	20	246
dont PME	4 556	4 547	10	188	66	13	7	4	77	2	20	188
Ménages	75 690	75 375	315	6 097	1 841	531	478	613	1 919	195	520	6 097
Titres de créances	300	300	-	0	0		-	-	-		-	0
Banques centrales	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	4	4	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	292		-	0	0		-	-	-	-	-	0
Autres sociétés financières	3	3	-	0	0		-	-	-	-	-	0
Sociétés non financières	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Actifs destinés à être cédés												
Expositions hors bilan	28 322			233								228
Banques centrales	-			-								
Administrations publiques	16											
Établissements de crédit	358			86								86
Autres sociétés financières	1			-								
Sociétés non financières	3 388			26								26
Ménages	24 559			121								116
TOTAL	118 924	90 275	327	6 577	1 954	549	486	621	1 996	197	540	6 572

											31 dé	cembre 2020
		Expositions	performantes							Ex	positions non	
En millions d'euros		Non en souffrance ou ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais non en souffrance ou ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤1 an	>1 an ≤2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 7 ans	> 7 ans	dont en défaut
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue												
Prêts et créances	93 556	93 217	339	6 551	1 912	785	503	534	2 008	250	559	5 027
Banques centrales	850	850	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	9 952	9 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	72	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sociétés non financières	8 082	8 072	11	212	76	22	14	19	56	2	23	199
dont PME	4 715	4 705	10	186	50	22	14	19	55	2	23	175
Ménages	74 599	74 271	328	6 338	1 836	763	488	514	1 952	248	536	4 828
Titres de créances	199	199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	4	4	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	191	191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sociétés non financières	0	0	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0
Actifs destinés à être cédés												
Expositions hors bilan	27 431			150								149
Banques centrales	0			0								0
Administrations publiques	13			0								0
Établissements de crédit	488			83								83
Autres sociétés financières	0			0								0
Sociétés non financières	2 354			2								2
Ménages	24 576			65								64
TOTAL	121 186	93 416	339	6 701	1 912	785	503	534	2 008	250	559	5 176



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ4)

	Vale	ur comptable/mo	ntant nominal brut			Provisions relatives	31 décembre 202
En millions d'euros		dont non per				aux engagements	Ajustements négatifs cumulé
			dont defaut	dont instruments dépréciés	Dépréciation cumulée	hors-bilan et aux garanties financières données	de la juste valeur résultant du risque de crédit sur les expositions non performante
Expositions au bilan	92 631	6 343	6 343	92 626	(4 825)		((
dont expositions au bilan des activités poursuivies					, ,		·
Europe ^(*)	86 887	5 895	5 895	86 882	(4 372)		
France	27 491	2 400	2 400	27 491	(1 705)		
Espagne	13 827	1 207	1 207		(740)		
Portugal	2 407	129	129		(111)		
Italie	22 564	1 117	1 117		(1 090)		
Royaume-Uni	7 644	380	380		(293)		
Allemagne	4 181	84	84		(33)		
Pays-Bas	4 559	26	26		(14)		
Autres pays d'Europe	4 215	552	552		(385)		
Amérique du Nord	1 413	24	24		(26)		
Asie Pacifique	1775	3	3		(30)		
Chine	1717	0			(28)		
Asie du Nord	19	1	1		(0)		
Asie du Nord Asie du Sud-Est (ASEAN)	27	2	2		(1)		
Péninsule indienne et Pacifique	11	0	((0)		
Reste du Monde	2 556	421	421		(397)		
	242	6					
Turquie Brésil	1 374	92	92		(3)		
		321			(84)		
Pays du Golfe - Afrique	937		321		(308)		
Amérique latine	3	0 2	2		(0)		
Autres pays	3	2	2	. 3	(2)		
dont expositions au bilan des activités destinées à être cédées	00.550	000	200			(407)	
Expositions hors bilan	28 556	233	228			(107)	
Europe ^(*)	27 377	211	210		-	(98)	
France	8 558	13	13			(64)	
Espagne	3 931	33	33			(9)	
Portugal	821	1	1			(1)	
Italie	5 375	77	77			(12)	
Royaume-Uni	6 639	58	58	3		(8)	
Allemagne	614	-				(1)	
Pays-Bas	121	-				(0)	
Autres pays d'Europe	1 318	28	28	-	-	(3)	
Amérique du Nord	0	-			-		
Asie Pacifique	1	-			-	(0)	
Chine	0	-		-			
Asie du Nord	0	-			-		
Asie du Sud-Est (ASEAN)	1	-			-	(0)	
Péninsule indienne et Pacifique	0	-			-	· ·	
Reste du Monde	1 177	23	18	-	-	(10)	
Turquie	3	-				(0)	
Brésil	416	6	1			(2)	
Pays du Golfe - Afrique	741	17	17		_	(8)	
Amérique latine	3	-				(-)	
Autres pays	14	_			_		
TOTAL	121 187	6 577	6 572	92 626	(4 825)	(107)	

^(*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Un



				31 décembre 2	2020		
		Valeur comptable/me	ontant nominal brut				
En millions d'euros		dont non pe				Provisions relatives	
			dont defaut	dont instruments dépréciés	Dépréciation cumulée	aux engagements hors-bilan et aux garanties financières données	Ajustements négatifs cumule de la juste valeur résultant d risque de crédit sur les expositions non performante
Expositions au bilan	100 306	6 551	5 02	7 100 306	(4 863)	-	
Europe ^(*)	95 332	6 290	4 81	6 95 332	(4 632)		
France	31 607	2 865	2 27	8 31 607	(1 939)		
Espagne	14 558	1 192	67	0 14 558	(650)		
Portugal	2 981	252	20	8 2 981	(200)		
Italie	23 195	1 097	93	7 23 195	(1 146)		
Royaume-Uni	7 490	359	27		(323)		
Allemagne	4 858	77	7		(28)		
Pays-Bas	5 456	46	4		(14)		
Autres pays d'Europe	5 187	401	33		(331)		
Amérique du Nord	1 322	22	2		(32)		
Asie Pacifique	1 217	3		3 1 217	(19)		
Chine	1 159	0		0 1 159	(18)		
Asie du Nord	18	1		1 18	(0)		
Asie du Nord Asie du Sud-Est (ASEAN)	28	1		1 28	(1)		
Péninsule indienne et Pacifique	12	1		1 12	(1)		
Reste du Monde	2 435	237	18		(180)		
Turquie	346	7		5 346			
Brésil	1 294	77	5		(6) (79)		
Pays du Golfe - Afrique	791 1	151	12		(93)		
Amérique latine		0		0 1	(0)		
Autres pays Expositions hors bilan	3	2 149		2 3	(2)		
	27 581		14			(109)	
Europe ^(*)	26 397	137	13			(103)	
France	8 481	0		0		(74)	
Belgique	3 660	6		6		(4)	
Luxembourg	801	3		3		(3)	
Italie	5 722	48		8		(14)	
Royaume-Uni	5 837	38	3	8		(6)	
Allemagne	527	-		-		-	
Pays-Bas	106	-		-		(0)	
Autres pays d'Europe	1 263	43	4	3 -		(2)	
Amérique du Nord	0						
Asie Pacifique	3						
Japon	0						
Asie du Nord	1						
Asie du Sud-Est (ASEAN)	1						
Péninsule indienne et Pacifique	0						
Reste du Monde	1 181	12	1	-		(6)	
Turquie	2	-		-		(0)	
Bassin Méditerranéen	385	0		0		(1)	
Pays du Golfe - Afrique	780	12		2 -		(4)	
Amérique latine	4	-				(4)	
Autres pays	11	_					
TOTAL	127 887	6 700	5 17	6 100 306	(4 863)	(109)	

^(*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, le tableau (EU CQ5) ci-après présente la ventilation des prêts et créances sur le périmètre des sociétés non financières. Il n'intègre pas les autres expositions sur le périmètre des sociétés financières, à savoir les titres de dettes, les actifs destinés à être cédés et les engagements d'hors-bilan. Il ne tient pas compte de l'ensemble des expositions sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit et les ménages.

EXPOSITIONS SUR SOCIETES NON FINANCIERES PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR ACTIVITE (EU CQ5)

				31 décembre 2021
	Valeur com	ptable brute		Variations négatives
En millions d'euros		Dont en défaut	Dépréciation cumulée	cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
Agriculture, sylviculture et pêche	5	1	(1)	0
Industries extractives	0	0	(0)	0
Industrie manufacturière	604	52	(36)	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0	(0)	0
Production et distribution d'eau	11	0	(0)	0
Construction	73	3	(3)	0
Commerce	5 650	142	(68)	0
Transport et stockage	125	3	(3)	0
Hébergement et restauration	39	4	(8)	0
Information et communication	48	1	(1)	0
Activités financières et d'assurance	8	2	(2)	0
Activités immobilières	169	25	(9)	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	70	5	(5)	0
Activités de services administratifs et de soutien	36	3	(2)	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	0	-	0
Enseignement	3	0	(0)	0
Santé humaine et action sociale	6	0	(0)	0
Arts, spectacles et activités récréatives	5	0	(0)	0
Autres services	106	4	(3)	0
TOTAL	6 962	246	(141)	0



				31 décembre 2020
	Valeur	comptable brute		Variations négatives
			Dépréciation	cumulées de la juste
En millions d'euros		Dont en défaut	cumulée	valeur dues au risque
Agriculture, sylviculture et pêche	5	0	(0)	0
Industries extractives	0	0	(0)	0
Industrie manufacturière	286	60	(54)	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14	0	(0)	0
Production et distribution d'eau	7	1	(1)	0
Construction	75	7	(7)	0
Commerce	7 414	104	(67)	0
Transport et stockage	102	4	(5)	0
Hébergement et restauration	14	5	(5)	0
Information et communication	13	1	(1)	0
Activités financières et d'assurance	7	2	(3)	0
Activités immobilières	182	16	(9)	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22	5	(6)	0
Activités de services administratifs et de soutien	31	2	(3)	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	0	-	0
Enseignement	3	0	(0)	0
Santé humaine et action sociale	5	0	(0)	0
Arts, spectacles et activités récréatives	5	0	(0)	0
Autres services	110	5	(4)	0
TOTAL	8 295	212	(166)	0

VARIATION DU STOCK DE PRETS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULES LIES – DETAIL (EU CR2-A)

	31/1	2/2021
En millions d'euros	Valeur comptable brute	Recouvrements nets cumulés liés
Stock initial de prêts et avances non performants	6 551	
Entrées dans les portefeuilles non performants	3 855	
Sorties hors des portefeuilles non performants	-4 063	
Sortie vers le portefeuille performant	-1353	
Sortie due à un remboursement de prêt, partiel ou total	-1011	
Sortie due à des liquidations de sûretés	-41	36
Sortie due à la prise de possession de sûretés	-46	32
Sortie due à la vente d'instruments	-1011	159
Sortie due à des transferts de risque	0	0
Sorties dues à des sorties de bilan	-580	
Sorties dues à d'autres situations	-20	
Sortie due à un reclassement en «détenu en vue de la vente»	0	
Stock final de prêts et avances non performants	6 343	

	31/1	2/2020
En millions d'euros	Valeur comptable brute	Recouvrements nets cumulés liés
Stock initial de prêts et avances non performants	7 156	
Entrées dans les portefeuilles non performants	4 052	•
Sorties hors des portefeuilles non performants	-4 658	
Sortie vers le portefeuille performant	-1184	
Sortie due à un remboursement de prêt, partiel ou total	-1061	
Sortie due à des liquidations de sûretés	-20	1
Sortie due à la prise de possession de sûretés	-31	1
Sortie due à la vente d'instruments	-1051	14:
Sortie due à des transferts de risque	0	(
Sorties dues à des sorties de bilan	-1205	
Sorties dues à d'autres situations	-106	
Sortie due à un reclassement en «détenu en vue de la vente»	0	
Stock final de prêts et avances non performants	6 551	

CREANCES RESTRUCTUREES

Lorsqu'un emprunteur rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières, il peut bénéficier de la part de la banque, d'une concession qui n'aurait pas été accordée si le débiteur ne faisait pas face à des difficultés financières. Cette concession peut consister en :

- Une modification des termes et conditions du contrat ;
- Un refinancement partiel ou total de la dette.

Dès lors, cet encours est dit « restructuré ». Un encours ayant fait l'objet d'une restructuration doit conserver le statut « restructuré » pendant une période d'observation, dite période probatoire, minimale de 2 ans. La notion de restructuration fait l'objet d'une description dans les principes comptables (note annexe 1.e.4 aux états financiers consolidés) et est alignée avec la définition préconisée en annexe V du Règlement (UE) n° 680/2014.

En conformité avec la réglementation, les expositions restructurées pour la clientèle de détail sont identifiées par un processus systématique nécessitant la mise en œuvre d'algorithmes dont les paramètres sont validés par les fonctions RISK et Finance. Les éléments sur les encours restructurés sont rapportés trimestriellement au superviseur. Le tableau ci-après présente la valeur comptable brute et les dépréciations afférentes des encours performants et non-performants ayant fait l'objet d'une restructuration

QUALITÉ DE CRÉDIT DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

						3	1 décembre 2021
	Val	Valeur comptable brute			mulées, variations ulées de la juste isque de crédit et sions	Sûretés reçues financière	•
En millions d'euros	Expositions performantes	Expositions no	n performantes dont en défaut	Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières
Prêts et créances	1 673	3 012	3 012	-148	-1 243	729	328
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	0	0	0	0	0	0	0
Sociétés non financières	17	43	43	-1	-15	18	18
Ménages	1 656	2 969	2 969	-148	-1 228	711	310
Titres de créances	0	0	0	0	0	0	0
Actifs destinés à être cédés							
Expositions hors-bilan	20	12	7	-1	-1	0	0
TOTAL	1 693	3 025	3 020	-149	-1 243	729	328

							31 décembre 2020
	Valeur comptable brute			négatives cu valeur dues au	mulées, variations mulées de la juste risque de crédit et provisions	Sûretés reçues et garan financières reç	
F	Expositions performantes	Expositions non performantes	dont en défaut	Expositions performantes	Expositions non performantes		reçues et garanties financières
En millions d'euros Prêts et créances	1 300	3 280	1 759	-110	-1 245	723	555
Administrations publiques	0	0 200	0	0	0	1	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	0	0	0	0	0	0	0
Sociétés non financières	14	33	20	0	-13	5	5
Ménages	1 286	3 247	1 739	-110	-1 232	716	550
Titres de créances	0	0	0	0	0	1	2
Expositions hors bilan	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL	1 300	3 281	1 759	-110	-1 245	723	555

VALEUR DES SURETES - (EU CQ6)



A			
		31 dé	cembre 2021
	Prêts et avan		
		Performants	
en millions d'euros			Dont en souffrance > 30 jours ≤ 90 jours
Valeur comptable brute	92 327	85 984	327
Dont garantie	33 094	31 320	94
Dont garantie par un bien immobilier	13 489	12 391	39
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 60 % et inférieur ou égal à 80 %	4 219	4 063	
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 80 % et inférieur ou égal à 100 %	2 044	1 888	
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 100 %	1 828	1 231	
Dépréciations cumulées pour actifs garantis	-1 000	-357	-15
Sûretés			
Dont valeur plafonnée à la valeur de l'exposition	23 122	22 144	61
Dont biens immobiliers	11 151	10 391	35
Dont valeur au-dessus du plafond	16 477	15 708	45
Dont biens immobiliers	16 477	15 708	45
Garanties financières reçues	3 854	3 772	11
Sorties partielles du bilan cumulées	-282	-136	0

		31 dé	cembre 2020
	Prêts et avan	ces	
		Performants	
en millions d'euros			Dont en souffrance > 30 jours ≤ 90 jours
Valeur comptable brute	95 356	88 806	339
Dont garantie	39 364	37 431	91
Dont garantie par un bien immobilier	14 909	13 520	30
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 60 % et inférieur ou égal à 80 %	4 288	4 084	
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 80 % et inférieur ou égal à 100 %	3 344	3 119	
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 100 %	2 201	1 429	
Dépréciations cumulées pour actifs garantis	-906	-369	-21
Sûretés			
Dont valeur plafonnée à la valeur de l'exposition	24 343	23 280	51
Dont biens immobiliers	11 946	11 043	29
Dont valeur au-dessus du plafond	7 551	6 563	49
Dont biens immobiliers	7 551	6 563	49
Garanties financières reçues	4 628	4 547	3
Sorties partielles du bilan cumulées	-327	-174	0

								31 dé	cembre 2021
	Prêts et avan	ces							
	Non perform								
			En souffrance	> 90 jours					
en millions d'euros		im probable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		Dont en souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	Dont: en s ouffrance > 180 jours ≤ 1 an	souffrance >	Dont: en souffrance > 2 ans ≤ 5 ans		Dont: en souffrance > 7 ans
Valeur comptable brute	6 343	1 954	4 390	549	486	621	1 996	197	540
Dont garantie	1 775	639	1 136	155	106	114	336	98	328
Dont garantie par un bien immobilier	1 601	539	1 063	140	101	107	303	97	316
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 60 % et inférieur ou égal à 80 %	156	72	83						
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 80 % et inférieur ou égal à 100 %	155	64	91						
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 100 %	598	162	436						
Dépréciations cumulées pour actifs garantis	-643	-85	-558	-46	-63	-54	-149	-57	-190
Sûretés									
Dont valeur plafonnée à la valeur de l'exposition	977	500	477	72	39	51	162	40	113
Dont biens immobiliers	760	317	442	47	35	48	159	40	113
Dont valeur au-dessus du plafond	769	313	456						
Dont biens immobiliers	769	313	456						
Garanties financières reçues	81	30	51	3	6	12	17	6	6
Sorties partielles du bilan cumulées	-146	-89	-57	-11	-3	-2	-40	0	0



ή									
								31 dé	cembre 2020
	Prêts et avan	ces							
	Non perform:	ants							
		Paiement	En souffrance	> 90 jours					
		improbable							
		mais pas en		Dont en	Dont: en				
		souffrance		souffrance	souffrance >	Dont: en	Dont: en	Dont: en	Dont: en
		ou en		> 90 jours ≤	180 jours ≤	souffrance >	souffrance >		souffrance
		souffrance ≤		180 jours	1 an	1 an ≤ 2 ans	2 ans ≤ 5 ans	5 ans ≤ 7 ans	> 7 ans
en millions d'euros		90 jours							
Valeur comptable brute	6 551	1 912	4 639	785	503	534	2 008	250	559
Dont garantie	1 933	691	1 242	338	121	140	265	122	256
Dont garantie par un bien immobilier	1 824	621	1 203	331	113	132	262	121	244
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 60 % et inférieur ou égal à 80 %	204	107	96						
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 80 % et inférieur ou égal à 100 %	225	115	110						
Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 100 %	772	223							
Dépréciations cumulées pour actifs garantis	-537	-89	-448	-81	-77	-65	0	-49	-176
Sûretés									
Dont valeur plafonnée à la valeur de l'exposition	1 063	545	518	153	53	60	101	54	98
Dont biens immobiliers	903	414	489	143	39	55	100	54	98
Dont valeur au-dessus du plafond	988	287	702						
Dont biens immobiliers	988	287	702						
Garanties financières reçues	80	64		1	1	11		1	0
Sorties partielles du bilan cumulées	-153	-88	-64	-10	-3	-3	-49	0	0

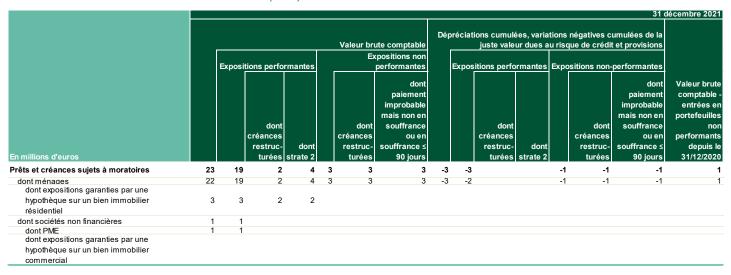
EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES ET GARANTIES PUBLIQUES

En réponse à la crise sanitaire, le Groupe a accordé à ses clients des moratoires qui consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois (voir également le paragraphe Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières de la note annexe 1.e.4 aux états financiers consolidés). Ces moratoires peuvent se fonder sur le droit national (moratoires dits législatifs) ou se baser sur une initiative d'allègement de paiements convenue ou coordonnée au sein du secteur bancaire (moratoires dits non législatifs).

Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe sur des prêts sujets à moratoires 1(y compris moratoires expirés) s'élève à 2 milliards d'euros, dont 99% sont expirés.

Le montant des moratoires non expirés au 31 décembre 2021 est de 23 millions d'euros, contre 722 millions d'euros au 31 décembre 2020.

EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES² NON EXPIRES (COV1)



2

¹ Moratoires qualifiés de « mesure générale COVID-19 » selon les critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020.



														31 d	lécembre 2020
						Valeur br	ute comptable	Dé	oréciat					umulées de la t et provisions	
		Exposi	tions perfo	rmantes			cpositions non performantes		Expos	itions perfo	ormantes	Expo	ositions non	-performantes	
En millions d'euros			dont créances restruc- turées	dont strate 2		dont créances restruc- turées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			dont créances restruc- turées	dont strate 2		dont créances restruc- turées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance≤ 90 jours	Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants
Prêts et créances sujets à moratoires	722	664	62	119	58	47	31	-59	-47	-5	-13	-11	-7	-6	32
dont ménages dont expositions garanties par une	640	583	61	114	57	47	31	-49	-38	-5	-12	-11	-7	-6	32
hypothèque sur un bien immobilier résidentiel	293	281	57	58	12	10	11	-9	-8	-4	-4	-1	-1	-1	2
dont sociétés non financières	82	81		6	1			-10	-9		-1				
dont PME dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial	82	81		6	1			-10	-9		-1				

EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON-LÉGISLATIFS PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DU MORATOIRE (COV2)

									nbre 2021
									comptable
						Maturité résiduelle du			moratoire
En millions d'euros	Nombre de débiteurs		dont moratoires législatifs	moratoires	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	265 730	1 997							
Prêts et créances sujets à moratoire	265 730	1 997	599	1 974	20	3			
dont ménages		1 724	515	1 702	19	3			
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel		258	137	255	3				
dont sociétés non financières		273	84	272	1				
dont PME		272	84	272	1				
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial		0	0	0	0	0			

							Va	31 décem leur brute c	
	dont dont Maturité résiduelle								
	Nombre de		moratoires	moratoires		> 3 mois	> 6 mois	> 9 mois	
En millions d'euros	débiteurs		législatifs	expirés	≤ 3 mois	≤ 6 mois	≤ 9 mois	≤ 12 mois	> 12 mois
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	418 200	3 461							
Prêts et créances sujets à moratoire	418 200	3 461	1 250	2 739	245	450	24	3	
dont ménages		2 860	978	2 220	194	419	24	3	
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel		519	258	227	22	247	23	1	
dont sociétés non financières		601	271	519	51	31			ĺ
dont PME		601	271	519	51	31			ĺ
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial				0					

Les prêts et créances sujets aux mécanismes de garanties publiques ne représentent pas de montant significatif pour le Groupe.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

- Les protections de crédit financées (sûretés réelles) constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.
- Les protections de crédit non financées (sûretés personnelles) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. Les établissements Crédit Logement, ainsi que les Mutuelles couvrent le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Le montant des garanties et sûretés comptabilisées sur les prêts et créances et les titres de créances du périmètre prudentiel atteint 27 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE SUR LES PORTEFEUILLES EN APPROCHE STANDARD (EU CR3)



						31 décembre 2021
				١	/aleur compt	able nette garantie
						nt garantie par des ranties financières
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie		Dont garantie par des s ûretés		Dont garantie par des dérivés de crédit
Prêts et créances	96 646	69 666	26 980	23 122	3 858	0
Titres de créances	305	305	0	0	0	
Actifs destinés à être cédés						
TOTAL	96 950	69 971	26 980	23 122	3 858	-
Dont expositions non performantes	6 3 4 3	5 284	1059	977	81	-
Dont en défaut	6 3 4 3	5 284	1059	977	81	-

						31 décembre 2020
				١	/aleur compt	able nette garantie
						nt garantie par des ranties financières
	Valeur	Valeur		Dont		Dont garantie par
	brute	comptable nette non		garantie par des		des dérivés de
En millions d'euros	comptable	garantie		s ûretés		crédit
Prêts et créances	100 106	71136	28 970	24 343	4 628	
Titres de créances	199	199	-	-	-	
TOTAL	100 306	71 335	28 970	24 343	4 628	
Dont expositions non performantes	6 551	5 408	1 143	1063	80	
Dont en défaut						

Pour le périmètre traité en approche standard, les protections de crédit non financées sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les protections de crédit financées viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité et d'une décote pour tenir compte de la volatilité de la valeur de marché pour les sûretés financières.

Protections de crédit financées

Les protections de crédit financées se distinguent en deux classes :

- Les sûretés de nature financière ;
- Elles correspondent aux espèces (y compris l'or), aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations;
- Les autres sûretés réelles ;
- Elles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les protections de crédit financées doivent remplir les conditions suivantes :

- Leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- Le nantissement doit être documenté ;
- L'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- La Banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- La Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.



Protections de crédit non financées

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie, du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant (fonction de la probabilité de défaut de l'emprunteur, de celle du garant, et du niveau de corrélation entre le défaut de l'emprunteur et celui du garant – fort s'ils appartiennent au même groupe d'affaires ou au même secteur, faible sinon) et de la force exécutoire de la garantie.

4. TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE

Les opérations de titrisation du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentées en note 6.d des États financiers consolidés au 31 décembre 2021.

La titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les caractéristiques suivantes :

- Les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions d'origine;
- La subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Tout engagement pris dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une position de titrisation

Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre

L'exigence en fonds propres des expositions de crédit titrisées et des positions de titrisation dépend du niveau de transfert de risque de l'opération.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital au titre du risque de crédit. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation (1 052 millions d'euros au 31 décembre 2021) font l'objet d'un calcul de besoin en capital et sont repris dans cette catégorie de risque, à l'exception des positions de titrisation anciennement pondérées à 1 250 % faisant désormais l'objet d'une déduction des fonds propres CET1.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

5. RISQUE DE LIQUIDITE

BNPP Personal Finance (BNPP PF) est une filiale à 100% détenue par BNP Paribas SA dont l'activité principale est de proposer des prêts à la consommation et immobiliers directement via des partenariats.

Le pilier de financement de BNPP PF vient de l'obtention de fonds de BNP Paribas Group (BNP Paribas SA Métropole ou branches) ou de l'ALMT local des filiales de BNP Paribas. Dans certains cas, en raison de contraintes organisationnelles locales, certaines entités ou branches de BNPP PF peuvent avoir accès à des financements via les marchés locaux.

Aussi souvent que possible, les entités BNPP PF recevront des financements parfaitement adossés à l'actif à refinancer. Le soutien de BNP Paribas peut être sollicité dans des conditions normales comme dans des conditions de stress. Ainsi, le risque de liquidité de BNP Paribas Personal Finance est majoritairement transféré à BNP Paribas.

Le risque résiduel est piloté et géré de manière appropriée.

Dans le cadre du Risk Appetite Statement, un indicateur à 1 an et un indicateur à 1 mois sont suivis par le Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance qui en valide les limites.

ÉCHEANCIER CONTRACTUEL DU BILAN PRUDENTIEL

L'échéancier du bilan sur le périmètre prudentiel présente les flux de trésorerie selon les dates de paiements contractuelles.



Les titres évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction sont présentés en échéance « non déterminée », la maturité contractuelle du titre ne représentant pas l'horizon de détention par le Groupe.

Les instruments financiers dérivés évalués en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont également présentés en échéance « non déterminée ».

Dans le tableau suivant, en cas d'option de remboursement anticipé, les conventions appliquées sont ainsi les plus conservatrices :

- Si l'option est à la main des deux contreparties, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option;
- Si l'option est à la main de la contrepartie, la date de remboursement des actifs retenue est la date de maturité finale alors que celle retenue pour les passifs est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- Si l'option est à la main du Groupe, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option que ce soit sur les actifs ou les passifs ;
- Dans le cas des dettes subordonnées, la date de remboursement retenue est la date de maturité finale.

ECHEANCIER CONTRACTUEL DU BILAN PRUDENTIEL

							31 (décembre 2021
En millions d'euros	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF								
Caisse, banques centrales	-	600		-	-		-	600
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	34	-	-	13	-	-	-	48
Portefeuille de titres	19	-	-	-	-	-	-	19
Prêts, créances et opérations de pensions	-	-	-	13	-	-	-	13
Instruments financiers dérivés	15	-	-	-	-	-	-	15
Instruments financiers dérivés de couverture	222	-	-	-		-	-	222
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	3	-	-	-	-	-	-	3
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	3	-	-	-	-	-	-	3
Actifs financiers au coût amorti	-	4 17 6	3 799	5 061	14 256	41976	22 253	91520
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	3 687	612	370	244	1898	334	7 144
Prêts et créances sur la clientèle	-	489	2 924	4 691	14 0 12	40 041	21920	84 077
Titres de dette	-	-	263	-	-	37	-	299
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	35	-	-	-	-	-	-	35
Autres actifs non financiers	3 531	467	359	80	267	128	110	4 943
TOTAL ACTIF	3 825	5 243	4 158	5 154	14 523	42 104	22 364	97 371
DETTES								
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	17	-	-	-	-	-	-	17
Portefeuille de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et o pérations de pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	17	-	-	-	-	-	-	17
Instruments financiers dérivés de couverture	197	-	-	-	-	-	-	197
Passifs financiers au coût amorti	-	3 338	5 954	8 550	19 4 16	41 197	6 204	84 658
Dettes envers les établissements de crédit	-	327	5 063	8 331	17 624	36 978	2 789	71112
Dettes envers la clientèle	-	3 007	669	26	58	162	323	4 245
Dettes représentées par un titre	_	3	221	193	1734	4 024	1738	7 9 14
Dettes subordonnées	-	-	0	0	-	33	1354	1387
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4	-	-	-	-	-		4
Passifs financiers								-
Autres passifs non financiers	10 592	252	792	357	342	103	55	12 495
TOTAL PASSIF	10 810	3 590	6 746	8 907	19 758	41300	6 259	97 371



							31 dé c	embre 2020
En millions d'euros	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF								
Caisse, banques centrales	-	851	-	-	-	-	-	851
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	40	-	-	26	-	-	-	66
Portefeuille de titres	25	-	-	-	-	-	-	25
Prêts, créances et opérations de pensions	-	-	-	26	-	-	-	26
Instruments financiers dérivés	15	-	-	-	-	-	-	15
Instruments financiers dérivés de couverture	19 6	-	-	-	-	-	-	196
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	4	-	-	-	-	(0)		4
Titres de dette	-	-	-	-	-	(0)	-	(0)
Instruments de capitaux pro pres	4	-	-	-	-	-	-	4
Actifs financiers au coût amorti	-	4 292	5 485	5 602	14 511	40 697	24 002	94 589
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	3 946	1896	468	262	2 799	581	9 952
Prêts et créances sur la clientèle	-	345	3 4 17	5 117	14 250	37 891	23 421	84 441
Titres de dette	-	-	172	16	-	7	-	195
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	177	-	-	-	-	-	-	177
Autres actifs non financiers	3 607	481	511	98	296	10 0	148	5 242
TOTAL ACTIF	4 024	5 624	5 996	5 727	14 807	40 797	24 150	101 124
DETTES								
Banques centrales	-	0	-	-	-	-	-	0
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	16	-	-	-	-	(0)	0	16
Portefeuille de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et o pérations de pensions	-	-	-	-	-	(0)	0	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	16	-	-	-	-	-	-	16
Instruments financiers dérivés de couverture	327	-	-	-	-	-	-	327
Passifs financiers au coût amorti	-	3 621	5 8 5 6	9 897	22 121	40 563	6 880	88 937
Dettes envers les établissements de crédit	-	554	5 322	9 687	20 686	37 103	3 260	76 611
Dettes envers la clientèle	-	3 068	393	14	39	104	342	3 959
Dettes représentées par un titre	-	(1)	141	191	1371	3 156	2 220	7 079
Dettes subordonnées	-	-	0	4	25	200	1058	1288
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5)	-	-	-	-	-	-	(5)
Passifs financiers								-
Autres passifs non financiers	9 982	157	908	364	305	108	25	11 8 4 8
TOTAL PASSIF	10 320	3 778	6 764	10 261	22 426	40 671	6 904	101 124



Annexe 1 : Coussin de fonds propres Contracyclique

Le calcul et le montant du coussin de fonds propres contracyclique de BNP Paribas Personal Finance sont présentés dans les tableaux suivants conformément aux instructions du Règlement délégué (UE) n° 2015/1555 de la Commission du 28 mai 2015.

COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE (EU CCYB-2)

En millions d'euros	31 décembre 2021
010 Total des actifs pondérés	64 042
020 Taux de coussin de fonds propres de BNP Paribas	0,01%
030 Exigences de coussin de fonds propres contracyclique	6

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (EU CCYB-1)

	31 décembre 2021									31 décembre 2022
	Expositions générales de crédit		Expositions							
		l'approche	de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors	générales	dont Expositions du portefeuille de	dont Exposition s de			Taux de coussin contracycli-	Taux de coussin
En millions d'euros Ventilation par pays	standard	NI	négociation	de crédit	négociation	titrisation	Total	propres	que	annoncés ^(**)
Europe ^(*)	58 526	21 267	1 186	4 076		26	4 101	92,86%		
dont Bulgarie	426	0	- 100				26	0.59%	0.50%	1,00%
dont Danemark	622	-	-	0	-	_	39	0.88%	0.00%	2,00%
dont Norvège	188	0	-	0	-	-	12	0.26%	1.00%	2,00%
dont République tchèque	372	0	-	0	-	-	23	0.51%	0.50%	1,50%
dont Royaume-Uni	7 109	0	22	97	-	1	411	9,31%	0,00%	1,00%
dont Roumanie	366	0	-	0	-	-	22	0,51%	0,00%	0,50%
dont Slovaquie	118	0	-	0	-	-	7	0,16%	1,00%	1,00%
dont Suède	1 052	1	-	0	-	-	64	1,45%	0,00%	1,00%
Amérique du Nord	23	3	-	0	-	-	1	0,03%		
Asie Pacifique	1 615	4	-	0	-	-	98	2,22%		
dont Hong Kong	16	0	-	0	-	-	0	0,01%	1,00%	1,00%
Reste du monde	3 573	1	-	0	-	-	216	4,88%		
TOTAL	63 737	21 274	1 186	0	-	26	4 416	100%		0,14%

^(*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni. (**) Taux annoncés sur le site de l'ESRB au 31 décembre 2021.